



Procès-Verbal *Commission Régionale Sportive SENIORS*

REUNION DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

(par voie électronique)

Président de la Commission : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-François CLEMENT, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

* * * * *

INFORMATIONS

*** PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS (Rappel)**

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs en Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, l'obligation du port d'un brassard par les éducateurs des équipes est reconduite pour cette saison.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) chaque éducateur responsable d'équipe a l'obligation de porter et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

*** TERRAINS IMPRATICABLES**

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 30 à 32) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Article 38.3 (rappel)

« Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis et non encore joués ou rejoués pour une même équipe (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli à partir du 3ème match remis à jouer ou rejouer. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition.

La Commission des Compétitions peut exiger du club de jouer sur un terrain classé 2 niveaux en dessous de celui exigé pour le niveau de compétition, à condition d'utiliser les vestiaires joueurs et arbitres du terrain impraticable et d'avoir une aire de jeu aux dimensions minimales requises, soit 100m x 60m.

A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. »

*** TRANSMISSION DE LA F.M.I.**

Pour toutes les rencontres, l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire. A titre exceptionnel et en cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution disponible sur FOOTCLUBS.

Le délai de la transmission de la F.M.I. est fixé au plus tard le dimanche à 20h00 au dans un délai de 24 heures pour les matchs en semaine.

Le non-envoi ou l'envoi hors-délai de la feuille de match entraîne l'application d'une amende pour le club recevant fixée pour cette saison à **75 Euros**.

Rappel du texte adopté à l'A.G. du 28 juin 2025 (article 33 des R.G. Ligue) :

« **Sanctions** :

...Le non-envoi ou l'envoi hors délai de la feuille de match entraîne l'application d'une amende pour le club recevant (voir tarifs pour le montant).

La non-transmission de la feuille de match dans un délai de vingt jours suivant la rencontre (championnat ou coupe) entraînera un retrait d'un point avec sursis à l'équipe concernée dans son championnat puis un point ferme à partir de la deuxième infraction, et ainsi de suite pour chaque match dont la feuille de match ne sera pas envoyée.

Dans le cas où le non-envoi de la feuille de match serait à imputer au club visiteur, ce dernier pourra être sanctionné à la place du club recevant ».

RAPPEL DES TYPES D'HORAIRE

Il existe 3 types d'horaire (cf. : article 31 des R.G. de la Ligue).

A / L'horaire légal

C'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et que si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

A savoir :

- Samedi 18h00, en R1
- Dimanche 15h00, en R2, et R3

B / L'horaire autorisé

C'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal.

L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord de l'autre club ni de celui de la Ligue.

Plages horaire autorisées :

- Dimanche 14h30, ou 15h00 en R1.
- Dimanche 14h30, en R2 et R3.
- Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau). La R1 pourra également jouer en lever de rideau à cet horaire mais uniquement avant une rencontre d'un championnat national.
- Samedi entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R2 et R3.
- Samedi entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R1.
- En R2 et R3 : samedi entre 17h00 et 19h00, par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km, et si éclairage E6 minimum.

C / L'horaire négocié

C'est l'horaire qui a été convenu par deux clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et **qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.**

D / NOTA

Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms, entre deux équipes, le club qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE :**

Cette période se situe jusqu'à 18h00, le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : ***accord de l'adversaire obligatoire, si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés***

- **Période ORANGE :**

Cette période se situe jusqu'à 18h00, le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : ***accord de l'adversaire obligatoire, et ce quel que soit l'horaire demandé.***

- **Période ROUGE :**

Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00, le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : ***modification interdite, sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.***

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

La Commission dresse un bilan actuel des matchs en retard. Elle décide de les reprogrammer pour le **dimanche 21 décembre 2025** selon les dispositions prévues à l'article 31 (cas généraux à respecter) des R.G. de la Ligue :

Toute reprogrammation de rencontre en compétition seniors entre le 1^{er} novembre et le 28/29 février sera systématiquement fixée le dimanche à 14h30 ou 15h00, ou en cas d'accord des deux clubs, le samedi à 14h30 ou 15h00, sans possibilité d'en modifier l'horaire pour la programmer au samedi soir.

POUR LE DIMANCHE 21 DECEMBRE 2025 à 15H00

REGIONAL 1

Poule A:

Match n° 20088.1 : F.C. RIOM / CLERMONT FOOT 63 (2)

(remis du 22 novembre 2025)

Match n° 20092.1 : LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2) / U.S. MONISTROL SUR LOIRE

(remis du 22 novembre 2025)

Match n° 20094.1 : F.C. ESPALY / U.S. SUCS ET LIGNON

(remis du 22 novembre 2025)

Poule B :

Match n° 20182.1 : OYONNAX P.V.F.C. / F.C. D'ANNECY (2)

(remis du 22 novembre 2025)

REGIONAL 2

Poule A :

Match n°20262.1 : U.S. BEAUMONT / F.C. COURNON D'Auvergne

(remis du 22 novembre 2025)

Match n° 20263.1 : SAUVETEURS BRIVOIS / U.S. MOZAC

(remis du 22 novembre 2025)

Match n° 20301.1 : F.C. CHAMALIERES (2) / F.C. PAYS DE RANCE

(remis du 23 novembre 2025)

Match n° 20322.1 : AURILLAC F.C. (2) / A.S. DOMERAT

(remis du 22 novembre 2025)

Poule B :

Match n° 20369.1 : U.S. BRIOUDE / AC.S. MOULINS FOOT

(remis du 22 novembre 2025)

Match n° 20471.1 : U.S. BLAVOZY (2) / ROANNAIS FOOT 42

(remis du 23 novembre 2025)

Match n° 20472.1 : MOULINS-YZEURE FOOT 03 AUVERGNE (2) / U.S. SAINT FLOUR

(remis du 23 novembre 2025)

Match n° 20493.1 : F.C. CHATEL-GUYON / F.C. RIOM (2)

(remis du 22 novembre 2025)

Poule C :

Match n° 20540.1 : F.C. ANNONAY / AVENIR S. SUD ARDECHE

(remis du 22 novembre 2025)

REGIONAL 3

Poule A :

Match n° 24433.1 : U.S. MURAT / U.S. VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS

(remis du 22 novembre 2025)

Match n° 24438.1 : A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES / DOMES SANCY FOOT

(remis du 22 novembre 2025)

Match n° 24437.1 : A.S. ESPINAT / CHATAIGNERAIE CANTAL

(remis du 23 novembre 2025)

Poule B :

Match n° 24501.1 : AMBERT LIVRADOIS SUD F.C./ F.C. ESPALY (2)

(remis du 22 novembre 2025)

Match n° 24502.1 : BEZENET DOYET FOOT / U.S. FONTANNES

(remis du 22 novembre 2025)

Match n° 24504.1 : A. VERGONGHEON-ARVANT / F.C. CHAMALIERES (3)

(remis du 22 novembre 2025)

Match n° 24605.1 : A.S. CLERMONT SAINT JACQUES / LEMPDES-SPORTS

(à rejouer du 22 novembre 2025)

Poule C :

Match n° 24737.1 : U.S. VIC LE COMTE / A.S. ORCINES

(remis du 23 novembre 2025)

Match n° 24742.1 : C.S. VOLVIC (2) / A.S. DOMPIERRE

(remis du 22 novembre 2025)

Match n° 24740.1 : U.S. FEURS (2) / S.A. THIERS (2)

(remis du 22 novembre 2025)

Match n° 24945.1 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / BOURBON SPORTIF

(remis du 23 novembre 2025)

Poule D:

Match n° 24926.1 : A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON / HAUT LIGNON FOOT

(remis du 22 novembre 2025)

Poule E :

Match n°25116.1 : F.C. PEAGEOIS / A.S. MISERIEUX TREVoux (2)

(remis des 26 octobre et 16 novembre 2025)

Poule H :

Match n° 25540.1 : A.S. MONTREAL LA CLUSE / F.C. MENIVAL

(remis du 22 novembre 2025)

Match n° 25544.1 : ENT. VAL D'HYERES / LYON FOOTBALL F.C.

(remis du 23 novembre 2025)

Poule I :

Match n° 25695.1: F.C. BELLE ETOILE MERCURY / U.S. ANNEMASSE-AMBILLY- GAILLARD

(remis du 22 novembre 2025)

Poule J :

Match n° 26134.1 : En. S. DRUMETTAZ MOUXY / F.C. CHAPONNAY MARENNES

(remis du 23 novembre 2025)

DOSSIER

REGIONAL 2 – Poule A

*** Match n° 20262.1: U.S. BEAUMONT / F.C. COURNON D'Auvergne du 22/11/2025**

La Commission Régionale Sportive Seniors prend connaissance des rapports reçus émanant de l'arbitre principal et du délégué de la rencontre qui témoignent que la rencontre en rubrique n'a pu se dérouler en raison des conditions climatiques rendant l'aire de jeu dangereuse avec la présence du gel et des risques de blessures pour les acteurs

Cette décision a été prise en présence des arbitres officiels et des deux équipes.

En application des dispositions fixées à l'article 2-5, la Commission donne match à jouer à une date ultérieure.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

COURRIER DES CLUBS (changement d'horaire)

La Commission Régionale Sportive Seniors entérine les changements d'horaire ci-après sollicités à ce jour, par les Clubs pour le :

A / WEEK-END DU 29-30 NOVEMBRE 2025 (additif)

REGIONAL 2 – Poule D

* **LA TOUR SAINT CLAIR F.C.** (550032)

Le match n° 20611.1 : LA TOUR SAINT CLAIR F.C. / F.C. DU FORON se disputera le dimanche 30 novembre 2025 à 14h30, au stade Gérifondière, à **SAINT JEAN DE SOUDAIN**.

REGIONAL 3 – Poule F

* **F.C. VAREZE** (547080)

Le match n° 25372.1 : F.C. VAREZE / A.S. SAINT JUST SAINT RAMBERT se disputera le dimanche 30 novembre 2025 à 14h30, sur le terrain synthétique du stade municipal, à **COURS ET BUIS**.

REGIONAL 3 – Poule H

* **F.C. COTIERE LUENAZ** (581433)

Le match n° 25582.1 : F.C. COTIERE-LUENAZ / F.C. ECHIROLLES (2) se disputera le dimanche 23 novembre 2025 à 14h30, au stade Les Gravelles, à **LA BOISSE**.

B / WEEK-END du 06-07 DECEMBRE 2025

REGIONAL 1 – Poule A

* **F.C.O. FIRMINY** (504278)

Le match n° 20108.1 : F.C.O. FIRMINY INSERSPORTS / F.C. RIOM se déroulera le dimanche 07 décembre 2025 à 15h00, sur le terrain synthétique du stade de Firmament, à **FIRMINY**.

REGIONAL 1 – Poule B

* **G.F.A. RUMILLY-VALLIERES** (582695)

Le match n° 20199.1 : G.F.A. RUMILLY-VALLIERES (2) / A.S. MISERIEUX TREVoux se déroulera le dimanche 07 décembre 2025 à 15h00, sur le terrain synthétique du stade des Marais, à **VALLIERES**.

REGIONAL 2 – Poule A

* **U.S. BEAUMONT** (508949)

Le match n° 20273.1 : U.S. BEAUMONT / F.C. ANDREZIEUX BOUTHEON (2) se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 20h00, sur le terrain synthétique du complexe sportif de l'Artière, à **BEAUMONT**.

* **SAUVETEURS BRIVOIS** (512835)

Le match n° 20326.1 : SAUVETEURS BRIVOIS / A.S. DOMERAT se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 19h00, au stade Louis Exbrayat, à **BRIVES CHARENSAC**.

* **R.C. VICHY** (508746)

Le match n° 20274.1 : R.C. VICHY / U.S. MOZAC se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 18h00, au stade Louis Darragon, à **VICHY**.

REGIONAL 2 – Poule B

* **U.S. BRIOUDE** (520133)

Le match n° 20379.1 : U.S. BRIOUDE / ROANNAIS FOOT 42 se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 18h00, au stade du Docteur Jalenques, à **BRIOUDE**.

* **F.C. CHATEL-GUYON** (520289)

Le match n° 20384.1 : F.C. CHATEL-GUYON / Ac. S. MOULINS FOOT se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 18h00, au stade de la Vouée, à **CHATEL-GUYON**

* **Am. A LAPALISSE** (506269)

Le match n° 20496.1 : Am. A. LAPALISSE / U.S. BLAVOZY (2) se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 19h00, au stade Abel Chervier, à **SAINT PRIX**.

* **Ent. NORD LOZERE** (520289)

Le match n° 20454.1 : Ent. NORD LOZERE / F.A. LE CENDRE se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 17h00, sur le terrain synthétique du stade de la Baisse, à **SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE**.

* **U.S. SAINT FLOUR** (508749)

Le match n° 20476.1 : U.S. SAINT FLOUR / C.S. VOLVIC se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 18h00, au stade René Jarlier, à **SAINT FLOUR**.

REGIONAL 2 – Poule C

* **F.C. ANNONAY** (504343)

Le match n° 20550.1 : F.C. ANNONAY / OI. LYON SUD se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 18h00n au stade Alain Dupuy, à **ANNONAY**.

* **C.S. NEUVILLE SUR SAONE** (504275)

Le match n° 20551.1 : C.S. NEUVILLE SUR SAONE / HAUTS LYONNAIS (2) se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 18h00, au stade Jean Oboussier, à **NEUVILLE SUR SAONE**.

* **O. VILLEFONTAINE 2025** (528363)

Le match n° 20553.1 : O. VILLEFONTAINE 2025 / F.C. VENISSIEUX se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 20h00, sur le terrain synthétique du stade de la Prairie, à **VILLEFONTAINE**.

REGIONAL 2 – Poule D

* **AIX F.C.** (504423)

Le match n° 20649.1 : AIX F.C. / E.S. MANIVAL se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 17h00, au stade Jacques Forestier, à **AIX LES BAINS**.

* **F.C. CLUSES SCIONZIER** (551383)

Le match n° 20618.1 : F.C. CLUSES SCIONZIER / F.C. ECHIROLLES se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 18h00, sur le terrain synthétique du stade intercommunal, à **CLUSES**.

* **A.S. DE MONTCHAT LYON** (523483)

Le match n° 20620.1 : A.S. DE MONTCHAT LYON / F.C. LA TOUR SAINT CLAIR se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 18h00, sur le terrain synthétique du stade Marc Vivien Foé, à **LYON**.

* **MOS 3R F.C.** (580951)

Le match n° 20670.1 : MOS 3R FC / LYON LA DUCHERE (2) se déroulera le dimanche 07 décembre 2025 à 14h30, au stade Jean Luc Bonnardel, à **SEPTEME**.

* **O. VALENCE** (549145)

Le match n° 20671.1 : O. VALENCE (2) / F.C. CHASSIEU DECINES (2) se déroulera le samedi 06 décembre 2024 à 18h00, sur le terrain synthétique du stade Passelegue, à **VALENCE**.

REGIONAL 2 – Poule E

* **AIN SUD** (548198)

Le match n° 26511.1 : AIN SUD / SUD LYONNAIS FOOT 2013 se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 18h00, sur le terrain synthétique du Forum des Sports, à **SAINT MAURICE DE BEYNOST**.

* **O.C. EYBENS** (546478)

Le match n° 26533.1 : O.C. EYBENS / THONON EVIAN GAILLARD F.C. (2) se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Roger Journet, à **EYBENS**.

REGIONAL 3 – Poule A

* **Esp. CEYRAT** (529030)

Le match n° 24445.1 : Esp. CEYRAT / Am. S. BELBEXOISE se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 20h00, sur le terrain synthétique du stade Olivier Vernadal, à **CEYRAT**.

* **DOMES SANCY FOOT** (563697)

Le match n° 24449.1 : DOMES SANCY FOOT / U.S. SAINT BEAUZIRE se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 19h00, au stade municipal, à **NEBOUZAT**.

* **U.S. MURAT** (506298)

Le match n° 24446.1 : U.S. MURAT / U.S. ISSOIRE se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 18h00, au stade Jean Jambon, à **MURAT**.

* **A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES** (506298)

Le match n° 24448.1 : A.S.C SAINT GERMAIN DES FOSSES / SP. CHATAIGNERAIE CANTAL se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 19h00, au stade des Iles, à **SAINT GERMAIN DES FOSSES**.

REGIONAL 3 – Poule B

* **AMBERT LIVRADOIS SUD F.C.** (564515)

Le match n° 24511.1 : AMBERT LIVRADOIS SUD F.C. / A. OUVOIMOJA se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 19h00, au stade municipal, à **AMBERT**.

* **BEZENET DOYET FOOT** (582302)

Le match n° 24613.1 : BEZENET DOYET FOOT / F.C. COMMENTRY se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 19h00, au stade Georges Bideau, à **BEZENET**.

* **A.S. CLERMONT SAINT JACQUES** (525985)

Le match n° 24609.1 : A.S. CLERMONT SAINT JACQUES / F.C. ESPALY (2) se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 20h00, sur le terrain synthétique du stade de l'Espérance, à **CLERMONT-FERRAND**.

* **MONTLUCON FOOTBALL** (550852)

Le match n° 24565.1 : MONTLUCON FOOTBALL (2) / S.C. LANGOGNE se déroulera le dimanche 07 décembre 2025 à 14h00, sur le terrain synthétique du stade des Ilets, à **MONTLUCON**.

REGIONAL 3 – Poule C

* **U.S. FEURS** (509399)

Le match n° 24751.1 : U.S. FEURS (2) / A.S. ORCINES se déroulera le dimanche 07 décembre 2025 à 14h30, sur le terrain synthétique du stade Maurice Rousson, à **FEURS**.

* **C.S. VOLVIC** (506562)

Le match n° 24752.1 : C.S. VOLVIC (2) / C.S. PONT DU CHATEAU se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 18h00, au stade Michel Champeboux, à **VOLVIC**.

REGIONAL 3 – Poule D

* **A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON** (552955)

Le match n° 24929.1 : A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON / U. GLE ARMENIENNE LYON DECINES se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 19h00, sur le terrain synthétique du stade La Madeleine, à **MONTBRISON**.

* **U.S. SAINT GALMIER CHAMBOEUF** (563840)

Le match n° 24819.1 : U.S. SAINT GALMIER CHAMBOEUF / F.C. CURNON D'Auvergne (2) se déroulera le dimanche 07 décembre 2025 à 14h30, sur le terrain synthétique du stade de Champvert, à **CHAMBOEUF**.

REGIONAL 3 – Poule E

* **Esp. HOSTUN** (519000)

Le match n° 25129.1 : Esp. HOSTUN / A.S. MISERIEUX TREVoux (2) se déroulera le dimanche 07 décembre 2025 à 14h30, au stade Georges Lapassat, à **HOSTUN**.

* **A.F. PAYS DE COISE** (563727)

Le match n° 25008.1 : AVENIR FOOT PAYS DE COISE / RHONE CRUSSOL FOOT 07 se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 19h30, sur le terrain synthétique du stade municipal de **COISE**.

* **Ent. S. REVERMONTAISE** (514055)

Le match n° 25193.1 : Ent. S. REVERMONTAISE / BOURG SUD se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 18h00, sur le terrain synthétique du stade Gaston Gaillard, à **SAINT MARTIN DU MONT**.

REGIONAL 3 – Poule F

* **C.S. MEGINAND** (580613)

Le match n° 25379.1 : C.S. MEGINAND / F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 18h00, sur le terrain synthétique du stade des docteurs Mérieux, à **MARCY L'ETOILE**.

REGIONAL 3 – Poule G

* **DOMBES BRESSE F.C.** (553366)

Le match n° 26469.1 : DOMBES BRESSE F.C. / A.S. DOMARIN se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 20h00, sur le terrain synthétique du stade de l'Europe à **CHATILLON SUR CHALARONNE**.

* **E.S.B. FOOTBALL MARBOZ** (521795)

Le match n° 25468.1 : E.S.B. FOOTBALL MARBOZ / OI. VILLEFONTAINE 2025 (2) se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 19h00, au stade Fernand Piguet, à **MARBOZ**.

REGIONAL 3 – Poule H

* **F.C. ECHIROLLES** (515301)

Le match n° 25553.1 : F.C. ECHIROLLES (2) / Ev. S. GENAS AZIEU se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 19h00, sur le terrain synthétique du stade Alice Milliat, à **ECHIROLLES**.

* **LYON FOOTBALL F.C.** (505605)

Le match n° 25555.1 : LYON FOOTBALL F.C. / A.S. SAINT MARTIN EN HAUT se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 19h00, sur le terrain synthétique du stade Georges Vuillemet, à **LYON**.

* **F.C. SEYSSINS** (530381)

Le match n° 25553.1 : F.C. SEYSSINS / A.S. MONTREAL LA CLUSE se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 19h00, sur le terrain synthétique du stade Jean Beauvallet, à **SEYSSINS**.

* **ENT. VAL D'HYERES** (548901)

Le match n° 25554.1 : Ent. VAL D'HYERES / F.C. PLAINE TONIQUE se déroulera le dimanche 07 décembre 2025 à 14h30, au stade Municipal, à **MONTAGNOLE**.

REGIONAL 3 – Poule I

* **F.C. CHAMBOTTE** (551005)

Le match n° 25643.1 : F.C. CHAMBOTTE / F.C. COLOMBIER SATOLAS se déroulera le dimanche 07 décembre 2025 à 14h30, au stade Philippe Basso, à **ENTRELACS**.

* **E.S. SEYNOD** (520602)

Le match n° 25639.1 : E.S. SEYNOD / U.S. MONTANAY se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à 19h00, sur le terrain synthétique du stade Max Decarre, à **SEYNOD**.

* **F.C. LA TOUR SAINT CLAIR** (550032)

Le match n° 25641.1 : F.C. LA TOUR SAINT CLAIR (2) / U.S. PRINGY se déroulera le dimanche 07 décembre 2025 à 14h30, au stade Gêrifondière, à **SAINT JEAN DE SOUDAIN**.

REGIONAL 3 – Poule J

* **U.S. DIVONNE** (504668)

Le match n° 26058.1 : U.S. DIVONNE / F.C. CHAPONNAY MARENNES se déroulera le dimanche 07 décembre 2025 à 14h30, au Complexe Sportif, à **DIVONNE LES BAINS**.

* **F.C. LA COTE SAINT ANDRE** (544455)

Le match n° 26138.1 : F.C. COTE SAINT ANDRE / CHAMBERY SAVOIE FOOT (2) se déroulera le dimanche 07 décembre 2025 à 14h30, au stade Rémi Jouffrey, à **LA COTE SAINT ANDRE**.

REPORT DE MATCHS

En raison de la programmation du 8^{ème} tour de la Coupe de France, les rencontres ci-après de championnat régional (R1 et R3) prévues pour les 29 et 30 novembre 2025, sont reportées :

REGIONAL 1 – Poule B:

* match n° 20186.1: A.S. CHAVANAY / F.C. RHONE-VALLEES

* match n° 20187.1: F.C. SAINT CYR COLLONGES AU MONT D'OR / ENT. CREST AOUSTE

REPROGRAMMATION EN ATTENTE :

REGIONAL 3:

Poule D: Match n° 24904.1: F.C. VELAY / U.S. ECOTAY-MOINGT (remis du 22 novembre 2025).

Poule F : Match n° 26542.1: ATOM' SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE / A.S. ST JUST-ST RAMBERT, du 22 novembre 2025 (*sous réserve de la décision de la Commission Régionale d'Appel*).

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président de la Commission

Secrétaire